

Article 1 – Organisation de l'épreuve

1.1 Le Golf du Prieuré organise, le **mardi 13 octobre 2026**, le **Pro-Am du Prieuré**.

L'épreuve se déroule sur **18 trous**, en **Stableford**, avec une compétition organisée sur les deux parcours du Prieuré.

La compétition est ouverte aux équipes composées de **1 joueur professionnel** et de **3 joueurs amateurs**.

Les équipes seront réparties sur les parcours de manière aléatoire.

1.2 Comité de l'épreuve :

- Beugnon Philippe Responsable Sportif & Événementiel,
- De Zutter William Secrétaire Sportif,
- Hullard Romain Directeur.

Article 2 – Formule de jeu

L'épreuve se joue en **Shamble** : au départ de chaque trou, les quatre joueurs de l'équipe jouent chacun une balle.

L'équipe sélectionne ensuite la meilleure balle de départ.

À partir de cette position, **chaque joueur joue sa propre balle jusqu'à la fin du trou**.

Le score de l'équipe est constitué, pour chaque trou, de l'addition des **deux meilleurs scores individuels en Brut** et des **deux meilleurs scores individuels en Net**. Le score du Pro compte.

Le **score Brut prime sur le score Net** pour l'établissement du classement général.

Cas particulier – Trou en 1

Lorsqu'un joueur réalise un **trou en 1**, une deuxième balle doit être jouée par l'un des trois autres joueurs de l'équipe et poursuivie jusqu'au trou, afin de permettre l'établissement de deux scores.

Article 3 – Index et handicaps de jeu

3.1 Joueurs professionnels

L'index de jeu des joueurs professionnels est fixé à **0**. Tout index supérieur à 0 est ramené à cette limite.

Les marques de départ sont les suivantes :

- Dames : marques bleues ;
- Dames seniors (50 ans et plus) : marques rouges ;
- Messieurs : marques blanches ;
- Messieurs seniors (50 ans et plus) : marques jaunes.

3.2 Joueurs amateurs

L'index des joueurs amateurs est limité à **26,4**.

Tout index supérieur à 26,4 est ramené à cette limite.

Les marques de départ sont les suivantes :

- Dames : marques rouges ;
- Messieurs : marques jaunes.

3.3 Handicap pris en compte

Pour chaque joueur, **les ¾ du handicap individuel** sont pris en compte dans le calcul du handicap de jeu.

L'index retenu pour la compétition est celui **mis à jour la veille au soir de l'épreuve**.

Article 4 – Conditions de participation

Pour participer à l'épreuve, chaque joueur doit être **licencié d'une fédération de golf pour l'année en cours**, avoir **mis à jour son questionnaire de santé** ou avoir **enregistré son certificat médical** et être à **jour de son droit d'inscription**.

Article 5 – Classement

Le classement est établi à partir des scores réalisés conformément à la formule de jeu définie à l'article 2.

Le **classement Brut** est établi sur l'ensemble des deux parcours. Le Brut prime sur le Net

L'équipe ayant obtenu le meilleur score Brut sur les deux parcours confondus est déclarée **équipe vainqueur du Pro-Am du Prieuré 2026**.

Deux classements Net distincts sont établis pour chacun des parcours.

Article 6 – Départage

En cas d'égalité parfaite pour la première place du classement Brut, le départage s'effectue suivant les scores réalisés sur les 18 derniers trous puis sur les 9, 6, 3 et derniers trous du parcours respectif des équipes concernées.

Si l'égalité subsiste après cette procédure, le départage est effectué en fonction du score du premier joueur amateur inscrit sur la carte de score.

Article 7 – Temps de jeu

Le temps de jeu maximum est fixé à **5 heures 15 minutes**.

L'organisation mettra en œuvre les mesures nécessaires afin de prévenir et limiter les abus de temps de jeu.

Les équipes sont tenues de respecter le rythme de jeu fixé par l'organisation.

Article 8 – Utilisation d'une voiturette

L'utilisation d'une voiturette est exclusivement autorisée à un joueur amateur muni d'un certificat médical explicite, préalablement validé par l'organisation.

Lorsque l'utilisation d'une voiturette est autorisée à un joueur, ses partenaires ne sont pas autorisés à monter dans la voiturette ni à y déposer ou transporter leur sac de golf.

Article 9 – Joueurs professionnels

Une **prime de départ de 350 €** est attribuée à chaque joueur professionnel participant à l'épreuve.

Le versement de cette prime est effectué par virement bancaire :

- Sur présentation par le professionnel d'une facture correspondant au montant de la prime.
- A condition que les droits de jeu de ses équipiers soient intégralement acquittés.

La facture devra impérativement mentionner le nom et la date de l'épreuve ainsi que le numéro de **SIRET** du joueur professionnel.

Article 10 – Trou en un

En cas de trou en un, le joueur concerné remportera **1 billet Air France – moyen-courrier – Classe Business**.

Si le lot n'est pas remporté dans les conditions prévues, celui-ci fera l'objet d'un **tirage au sort général à l'issue de la remise des prix**.

Le billet devra être **réservé et émis au plus tard le 10 décembre 2026**.

1 seul billet est mis en jeu. Au cas où il y aurait plusieurs trous en un, le billet fera l'objet d'un tirage au sort parmi les joueurs ayant réalisé cette performance.

Article 11 – Concours de précision

Un concours de précision est organisé au profit de l'**Association CEW** aux **trou n°9 du parcours Ouest** et **n°6 du parcours Est**.

La participation à ce concours s'effectue par l'**achat d'une balle lors de l'inscription** ou à l'accueil au Tarif de 20€. Un cadeau sera remis à chacun des participants à ce concours.

Article 12 – Concours de drive

Des concours de drive sont organisés sur les deux parcours et réservés aux Amateurs

Ils sont **non mixtes** et se déroulent au **trou n°18 du parcours Ouest** et **n°13 du parcours Est**.

Article 13 – Score des joueurs professionnels

Les joueurs professionnels participent à l'épreuve conformément à la formule définie au présent règlement, mais **aucun classement individuel professionnel n'est établi**.

Article 14 – Application du règlement

La participation au Pro-Am du Prieuré implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement sportif.

Les joueurs et les équipes sont tenus de respecter les conditions de jeu, les horaires, les règles applicables à l'épreuve ainsi que les consignes communiquées par l'organisation.

Toute situation non expressément prévue par le présent règlement sera soumise à l'appréciation de l'organisation, dans le respect des règles applicables à la compétition.